

	<b>Arrêté de réglementation « Permis de stationnement » Résidence « La Valoine » E.H.P.A.D.</b>	<b>N° : 048-12</b> Affiché le : .....
--	---	---

Le Maire de la Commune de FEYTIAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-1, L2212-2, L2213-6,

Vu le Code Pénal article R 610-5°,

Vu la demande présentée par Madame Sabine FARVACQUE représentante légale de Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes- E.H.P.A.D- sis Place de LEUN à FEYTIAT en vue d'obtenir l'autorisation d'installer sur la parcelle AZ 0210 un groupe électrogène sur le côté nord du bâtiment.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Un permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable à Madame Sabine FARVACQUE représentante légale de l'E.H.P.A.D sis Place de LEUN à FEYTIAT en vue d'installer groupe électrogène sur trois places de parking du domaine public. Cette autorisation ne confère aucun droit réel à cet établissement : elle peut être retirée sans dédommagement à tout moment pour des raisons de gestion de voirie.

**ARTICLE 2 :** Cet établissement, représenté par madame Sabine FARVACQUE, est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de la pose de ce groupe électrogène et de toute dégradation qui pourrait intervenir au sol.

**ARTICLE 4 :** Au titre de l'occupation du domaine public, cet établissement devra acquitter un abonnement de 1,03 euros par an par emplacement.

**ARTICLE 5 :** Le non-respect des conditions énumérées ci-dessus entraînera la suppression immédiate de la présente autorisation ou son non renouvellement.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie Nationale,
- Madame Sabine FARVACQUE,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune de Feytiat,
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de la Commune de Feytiat.

Fait à FEYTIAT, le 18 juin 2012

**Pour le Maire,  
Le 1er Adjoint**

**Gaston CHASSAIN**